



PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Mâcon, le 3 juin 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---



« HABITER MIEUX »

**AU 1<sup>er</sup> JUIN, DE NOUVELLES MESURES POUR RENFORCER  
LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

**Davantage de propriétaires occupants éligibles aux aides,  
augmentation des subventions pour les propriétaires les plus modestes,  
ouverture du dispositif aux propriétaires bailleurs**

La lutte contre la précarité énergétique est une priorité nationale. A partir du 1<sup>er</sup> juin, le programme « Habiter mieux », géré par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), s'accélère et se renforce autour de ces trois objectifs au service d'une action plus ambitieuse tournée vers les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs.

Depuis la signature d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique, le 4 février 2011, avec le Département, la CAF et le Grand Chalon, l'État anime en Saône-et-Loire, un réseau s'élargit considérablement et à un rythme soutenu. A ce jour, 22 partenaires sont engagés dans le programme « Habiter mieux » qui a déjà bénéficié à 287 ménages les plus modestes en Saône-et-Loire.

Les nouvelles mesures d'aide à la rénovation thermique doivent permettre de réhabiliter environ 400 logements en 2013 pour s'accélérer entre 2014 et 2017. Ces objectifs sont à la mesure du potentiel de la Saône-et-Loire où **un propriétaire occupant sur deux** peut bénéficier du programme « Habiter mieux ».

Les évolutions significatives du programme « Habiter mieux », impulsées par l'État, nécessitent une large diffusion de l'information auprès du public afin que les bénéficiaires potentiels puissent se renseigner et, le cas échéant, déposent un dossier de demande d'aide à la rénovation énergétique de leur logement.

Enfin, des ambassadeurs de l'efficacité énergétique seront recrutés au titre des emplois d'avenir pour améliorer le repérage et l'accompagnement des ménages. L'ANAH accordera une prime aux employeurs afin de participer aux frais de formation et d'équipement.

## NOUVEAUTÉS

### PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS :

#### une aide aux travaux d'économie d'énergie :

- **50%** du montant HT des travaux plafonnés à 20 000 €, pour les **ménages très modestes**. Par exemple, pour un couple, le revenu fiscal de référence éligible, à ne pas dépasser, est de 20 728 euros,

- **35 %** du montant HT des travaux plafonnés à 20 000 €, pour les **ménages modestes** «nouvelle catégorie».

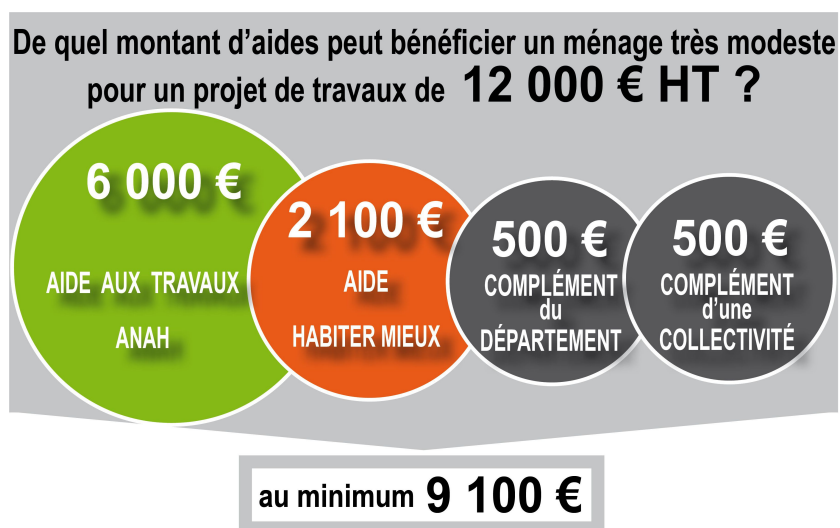
Par exemple, pour un couple, le revenu fiscal de référence à ne pas dépasser, est de 26 573 euros,

#### à laquelle s'ajoute

**une aide de solidarité écologique** de 2 100 €, portée prochainement à 3 500 €, qui complète les subventions grâce à l'abondement du Département sur tous les dossiers.

### PROPRIÉTAIRES BAILLEURS :

Création d'une aide destinée aux propriétaires bailleurs de logements locatifs privés qui souhaitent en améliorer la performance énergétique. Aide de **25 %** du montant HT des travaux (plafonnés à 750 € par m<sup>2</sup> dans la limite de 80 m<sup>2</sup>) pour les travaux permettant un **gain énergétique d'au moins 35 %** et l'évolution vers la classe D après travaux.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)



**Contacts:**

- **service départemental de la communication interministérielle (SDCI)**

**Tél. 03 85 21 81 59 / 80 64**

**[sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr)**

**[regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr)**

- **direction départementale des territoires (DDT)**

**Cabinet de direction – Communication Tél. 03 85 21 28 58**

**[annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr)**